



C'EST COMME CA ET PUIS C'EST TOUT !

- Rencontre Conseiller du Ministre et Intersyndicale EA le 21 mai 2019 -

Depuis plusieurs mois les personnels ne cessent de mettre en garde le ministère contre la dérégulation des seuils de dédoublement (hausse et caractère indicatif de ceux-ci) et ses effets néfastes sur les conditions d'apprentissage des jeunes. En dépit des actions conduites et malgré le vote négatif du CNEA le 16 avril 2019, le Conseiller du Ministre et le DGER campent sur leurs positions. Devant la délégation intersyndicale public/privé, soutenue par les parents d'élèves et par une partie de la profession, ils ont réaffirmé leur refus de rétablir les seuils à 16, 24, 32 élèves et étudiant·es par classe.

Ils se bornent à expliquer ce choix politique par les contraintes budgétaires et la nécessité de supprimer des emplois.

L'Intersyndicale a rappelé avec force les conséquences directes de la mise en œuvre de ces mesures alors que les établissements tentent de préparer la rentrée 2019 :

- dégradation des conditions d'apprentissage des jeunes,
- difficulté à mettre en œuvre les référentiels des travaux pratiques (professionnels, TIM, TP Bio ou physiques, ESC...),
- dégradation des conditions de sécurité,
- difficulté à maintenir une pédagogie de projet,
- difficulté d'accompagnement des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou en situation de handicap,
- manque de place dans les salles classes pour accueillir 27 élèves,
- détérioration des conditions de travail des personnels.

Le ministère demeure dans le déni de la réalité de terrain et du vécu de la communauté éducative.

Le ministère renvoie la responsabilité de la gestion de la pénurie des moyens aux établissements sous couvert « d' autonomie », de « stratégie » et de pseudo- « choix ».

L'intersyndicale maintient son refus de modification des seuils et appelle les personnels à continuer d'exprimer leur désaccord.

A l'approche de la période des examens, chacune de nos organisations s'engage à consulter ses instances pour déterminer les actions nécessaires à mettre en place.